

John Macdonald inclinait vers l'opinion que sir Alexander Campbell avait adoptée au Sénat, que la législature de la Colombie-Anglaise, ayant pris cette initiative et passé ce statut, comme elle avait le droit de le faire, tout ce qui restait naturellement à faire au parlement fédéral, était de voter les fonds nécessaires pour réaliser le vœu des autorités provinciales.

Mais voyons comment cela fut considéré. D'abord, il admit que le Sénat a usé de son droit en refusant d'accepter les vues de sir Alexander Campbell, et en repoussant le bill qui pourvoyait aux traitements de ces juges. Quand la question fut discutée, M. Mackenzie, qui était alors chef de la gauche, et avec qui le premier ministre actuel travaillait de concert, dit :

Je désire savoir si le gouvernement a considéré comme convenable cette demande de la législature de la Colombie-Anglaise.

Plus loin, dans son discours—et je ne raccourcis pas ces citations dans le but d'aider déloyalement à ma cause, car je citerai l'opinion de sir John Macdonald, qui jusqu'à un certain point est contre moi—M. Mackenzie dit :

Je ne crois pas que, parce que les gouvernements provinciaux ont le droit de créer des tribunaux, il ne nous reste qu'à donner des titulaires à ces tribunaux dès qu'ils sont créés.

Et argumentant contre sir John Macdonald, et l'opinion dont celui-ci défendait dans le temps, il dit, et avec beaucoup de raison, je crois :

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a adopté une loi établissant des cours de comté, laquelle fut sanctionnée par cette Chambre. Cet acte que je ne crois pas déraisonnable provoqua beaucoup d'opposition, et fut rejeté par la Chambre haute, puis devint loi plus tard. Nous ne devrions pas adopter une résolution de ce genre, simplement parce que le cabinet provincial de la Colombie-Anglaise peut croire nécessaire d'avoir deux nouveaux juges. J'attends du ministre de la Justice de nouveaux renseignements qui devront servir à éclairer la Chambre.

Je crois que le solliciteur général n'a pas exactement représenté les vues de sir John Macdonald, bien qu'elles se rapprochent de sa position plus que celles exprimées par n'importe quel autre homme d'Etat à cette époque, à l'exception de celles exprimées par sir Alexander Campbell. Mais ces vues n'ont jamais prévalu, et sir John Macdonald lui-même paraît y avoir renoncé en 1880, car, dans des occasions subséquentes, comme je le prouverai, lui et ses collègues et ses successeurs se sont rendus à l'opinion exprimée par M. Mackenzie dans les termes que je viens de lire. Sir John Macdonald dit :

L'argument de l'honorable député n'est pas nouveau ; il fut invoqué peu après la confédération. M. Blake, je crois, prétendit alors qu'il n'était pas nécessaire que le parlement fédéral sanctionnât les lois de chaque province au sujet de l'argumentation du nombre des juges et de l'accroissement correspondant des dépenses de la justice.

Ce principe fut accepté en thèse générale, mais l'on alléguait, et j'affirmai moi-même que l'administration de la justice étant dévolue aux législatures et aux gouvernements locaux, les autorités fédérales assumant une grave responsabilité en s'opposant à un acte solennel d'une législature locale qui déclare que de nouveaux juges sont devenus nécessaires.

Cette opinion est forte dans sa teneur. Néanmoins, sir John Macdonald reconnut, cette fois-là, le principe général de la discrétion que nous avons à exercer, principe qui est nié aujourd'hui par le premier ministre. Il dit qu'il faut que le cas soit bien caractérisé pour que nous exercions notre discrétion, parce qu'il y a une initiative spécialement

prise par la législature provinciale. Le ministre de la Justice déclare—et je ne ferai qu'une citation, bien que je puisse en faire plusieurs, car l'honorable ministre discuta la question à fond :

Outre la question des dépenses, il a été donné de très fortes raisons à l'appui du bill.

En effet, il a été prouvé que des personnes accusées de certaines crimes étaient souvent restées en prison durant douze mois en attendant leurs procès, et que parfois même, elles étaient déclarées innocentes.

On ne pouvait donner une raison plus forte que celle qui a été donnée dans cette occasion, alors que la Chambre affirme son droit d'examiner soigneusement tous les faits ; et je montrerai comment le premier ministre actuel vota alors contre le bill, bien que l'auteur du bill put lui signaler sans contester que dans la Colombie-Anglaise des innocents passaient virtuellement des mois en prison, à cause des entraves qui gênaient l'administration de la justice. M. Aglin, un membre marquant de la gauche, dit :

Pour moi, je suis d'avis qu'avant de pourvoir au traitement de ces nouveaux juges, il faut en démontrer la nécessité. On ne devrait pas se contenter simplement de la déclaration des autorités locales.

Quelle attitude prit le Sénat ? L'honorable solliciteur général en a fait une courte mention, mais je désire en parler un peu plus au long. Quand ce bill fut définitivement adopté par cette Chambre en 1879 et qu'il alla au Sénat, il fut chaudement combattu par des sénateurs de la Colombie-Anglaise. L'honorable M. Cornwall, après un discours de longue haleine, proposa le renvoi à six mois. L'un des membres du gouvernement actuel, le secrétaire d'Etat, l'honorable M. Scott, et tous les sénateurs libéraux jusqu'au dernier, combattirent cette législation. M. Scott dit, à l'appui du renvoi à six mois :

Le gouvernement ne paraît sacrifier peut-être à un préjugé local, dans ce cas-ci, au fait que la législature de la Colombie-Anglaise adopte cet acte et cherche à modifier le système ; et il a cédé, je crois, un peu trop à la légèreté, en face de la forte dépense qu'impose au pays l'administration de la justice dans cette province.

Les libéraux votèrent en faveur du renvoi à six mois, y compris le secrétaire d'Etat actuel, feu l'honorable George Brown, le président actuel du Sénat, M. Pelletier, et d'autres membres marquants qui font encore aujourd'hui partie du Sénat. Il n'y a pas de doute que le parti libéral sans exception, suivant évidemment en cela la position prise par M. Blake dans les premiers temps de la confédération, était logiquement opposé à ce que l'idée prévalût de priver ce parlement de son plein droit d'exercer sa discrétion, et d'étudier à fond toutes ces demandes faites en vue d'ajouter à la dépense au compte de l'administration de la justice dans une province.

Le bill fut donc présenté une deuxième fois à la Chambre. Il fut repoussé au Sénat, et en 1880, le bill fut présenté de nouveau ici, et il donna lieu à un nouveau débat intéressant. Le ministre de la Justice cette fois là, quoi qu'il ait pu dire feu le très honorable sir John-A. Macdonald au cours du débat, ne reposa pas sa cause sur la position prise par le premier ministre dans ce cas-ci ; il argumenta de nouveau, longuement en faveur du bill, et examina les motifs de la législation provinciale. Il alléguait la question de dépenses, celle des grandes distances, du temps qu'il fallait pour traverser la province en